

**Revue parlementaire canadienne – Rapport législatif de la Chambre des communes,
hiver 2015**

La 41^e législature a été dissoute par proclamation du gouverneur général le 2 août 2015. L'élection générale a eu lieu le 19 octobre 2015; la date a été déterminée conformément aux dispositions de la *Loi électorale du Canada*, qui prévoient la tenue d'une élection générale le troisième lundi d'octobre de la quatrième année civile suivant le jour de la dernière élection générale.

Comme il est énoncé dans la *Loi sur la représentation équitable*, le nombre de sièges en jeu à la Chambre des communes au cours de la 42^e élection générale s'élevait à 338, une augmentation de 30 sièges par rapport aux 308 que comptait la Chambre à la dissolution de la 41^e législature. Les sièges supplémentaires, répartis proportionnellement à la population, ont été attribués à l'Alberta (6), à la Colombie-Britannique (6), à l'Ontario (15) et au Québec (3). Des pupitres ont été ajoutés dans la Chambre pour accueillir les 30 députés supplémentaires. Généralement disposés par paires, ils regroupent désormais un plus grand nombre de députés et ont été installés dans les deux rangées du fond de chaque côté de la Chambre.

Le Parti libéral a remporté une majorité de sièges à la Chambre des communes lors de l'élection générale. Selon les résultats non officiels d'Élections Canada, voici la répartition des sièges par parti : Parti libéral, 184 sièges; Parti conservateur, 99 sièges; NPD, 44 sièges; Bloc Québécois, 10 sièges; Parti vert, 1 siège. Le Bloc Québécois et le Parti vert n'ont pas fait élire les 12 députés nécessaires pour obtenir le statut de parti reconnu à la Chambre. La liste officielle des députés devrait être disponible le lundi 9 novembre 2015, soit le dernier jour prévu pour le retour des brefs électoraux. Au moment de rédiger ces lignes, nous attendons toujours de savoir quand aura lieu l'ouverture de la 42^e législature; le premier point inscrit à l'ordre des travaux de la Chambre sera l'élection du Président, qui se fera, pour la première fois, au moyen d'un mode de scrutin préférentiel.

Gary Sokolyk
Direction des recherches pour le Bureau